



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide DUMONT -26400 CREST

FFRandonnée 
Association affiliée

Tel Président : 06 26 33 18 57

Email : president@touretdetours.fr

Site web : www.touretdetours.fr

Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Garantie financière : Groupama 8-10 rue d'Astorg - 75008 PARIS
Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
N° d'immatriculation : IM075100382

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

SEJOUR A SEVRIER - BALCONS DU LAC D'ANNECY

Du Dimanche 22 au Samedi 28 Septembre 2019

Clôture des inscriptions : 28 février 2019

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de Tour et Détours.

Nombre de participants : 18 personnes minimum - 27 personnes maximum

Date et durée du séjour : du dimanche 22 (arrivée au centre en fin d'après midi) au samedi 28 (départ du centre après le petit déjeuner)

Déplacements : 2 ou 3 minibus

Hébergement : Village Club (Cap France) - Les Balcons du Lac d'Annecy - 1487 route de Cessenaz - 74320 SEVRIER - Tél : 04 50 52 44 25

Etablissement au charme savoyard avec vue exceptionnelle sur le Lac d'Annecy et à proximité de nombreux massifs : Semnoz, Aravis, Plateau des Glières, Parc National des Bauges.

Conditions : en chambre double - supplément pour chambre individuelle (+80 €).

Équipements du centre : accès à la piscine extérieure non chauffée selon conditions météo.

Soirées : animations du centre

Niveau des randonnées : 2 groupes (facile et moyen) - 2 accompagnateurs professionnels locaux.

Programme : peut être modifié sur décision du responsable en fonction de divers paramètres (conditions climatiques ou condition physique des participants).

COUT DU SEJOUR : 475 euros

COVOITURAGE NON INCLUS (environ 80 €)

PROGRAMME DETAILLE

J1 - Matin : Départ de CREST Champ de Mars dans la matinée → SEVRIER

La Coupe Icare (manifestation mondiale de Vol Libre) doit avoir lieu du 19 au 22 septembre 2019 sur le site de St Hilaire du Touvet-Lumbin. Nous programmerons un arrêt à Lumbin pour admirer les ailes volantes et pour pique-niquer.

Arrivée prévue en fin d'après-midi.

Apéritif terroir offert et présentation du séjour

TOUR ET DETOURS

J2 - Randonnée journée au PLATEAU DES GLIERES

Depuis les Glières jusqu'à la montagne des Auges. Symbole de la résistance française, découvrez l'histoire du maquis des Glières et le patrimoine naturel du plateau. A 1450m d'altitude, admirez le panorama des pré-Alpes et la chaîne du Mont-Blanc.

Départ du plateau par les chalets du Loup jusqu'au plateau des Auges - dénivelé de 200 à 550 m

Pique nique tiré du sac*

* Les pique-niques (déjeuners) sont prévus sous forme de paniers repas

J3 - Randonnée journée au PLATEAU DU SEMNOZ

Plateau du Semnoz. Montagne boisée, à l'exception de son sommet en alpage, c'est le poumon vert d'Annecy. Il offre un panorama à 360° sur les lacs, le Mont-Blanc et les sommets des Bauges.

Départ du Col de Leschaux ou du village de Leschaux - dénivelé 200 à 700 m

Pique nique tiré du sac

J4 - Randonnée 1/2 journée à la CASCADE D'ANGON - VISITE D'ANNECY

Matinée : Cascade d'Angon. Laissez vous éblouir par la chute d'eau spectaculaire de 60m de hauteur et profitez, depuis le chemin, de points de vue magnifiques sur le château de Duingt et sur le lac - dénivelé 250m

Déjeuner pris au centre

Après-midi : Visite guidée et flânerie dans Annecy, réputée pour sa vieille ville avec ses rues pavées, ses canaux sinueux et ses maisons aux couleurs pastel et pour son château médiéval, ancienne résidence des comtes de Genève.

J5 - Randonnée journée au MASSIF DES ARAVIS - PLATEAU DE BEAUREGARD

Plateau de Beauregard. Les forêts de sapins et les vallons verdoyants côtoient des crêtes aériennes et des pointes acérées. On y découvre de très beaux et anciens chalets d'alpages, avec des points de vue magnifiques sur les Aravis, le Mont Blanc, l'Étalle, le Charvin, le Sulens, les Glières et la Tournette.

Départ du col de la Croix-Fry jusqu'à la Croix de Thônes ou jusqu'au sommet - dénivelé 300 à 400 m.

J6 - Randonnée journée au MASSIF DES BAUGES - MARGERIAZ

Le Massif des Bauges est un îlot de moyenne montagne composé de 14 villages. Situé entre Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy et Albertville, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et a obtenu en 2011 le Label Geopark. Terre de terroir et de traditions, c'est ici qu'on fabrique la Tome des Bauges AOP. La station des Aillons-Margériaz est située à 1000 m d'altitude, au cœur Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

Départ de la station jusqu'aux falaises ou jusqu'au sommet par le Col de Verne - dénivelé 500 m.

J7 - Matin : SEVRIER → LA GRANDE CHARTREUSE → CREST

Après le petit déjeuner, départ de Sévrier pour LA GRANDE CHARTREUSE avec visite guidée du Musée.

La Grande Chartreuse est située sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse, dans l'Isère, au pied du Grand Som.

Le Musée de la Grande Chartreuse, créé en 1957, vous permettra de mieux comprendre le mystère de l'Ordre des Chartreux, leurs 900 ans d'histoire, leur mode de vie. Pour subvenir aux besoins de l'Ordre, les Chartreux ont été tour à tour éleveurs, imprimeurs, enlumineurs, maîtres de forge, herboristes, pharmaciens, et enfin depuis le XVII^{ème} siècle, distillateurs et liquoristes.

Déjeuner libre en cours de route.

Retour sur CREST en fin d'après midi.

LE PRIX COMPREND :

- La pension complète, du dîner de J1 au petit déjeuner de J7
- Une spécialité savoyarde proposée au cours du séjour
- L'hébergement (lits faits à l'arrivée - le linge de toilette fourni et changé une fois au cours du séjour)
- Les boissons AUX REPAS pris au centre (vin, café ou tisane)

TOUR ET DETOURS

- Les visites guidées
- L'animation des soirées
- L'accompagnement des randonnées par deux guides
- Les pourboires pour les guides
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme
- L'assurance «Assistance Voyageur» incluse avec notre licence.

Ne sont pas compris

- Le déjeuner de J1 et de J7 (premier et dernier jours)
- L'option chambre individuelle au Centre de Vacances (80 €)
- Le covoiturage (environ 80 €) à régler au retour
- Les assurances facultatives annulation/interruption de séjour (21 €) et bagages (12,56 €)
- Les achats personnels
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme «compris»

INSCRIPTIONS :

- Contacter Danielle MARTIN : daniellemar@gmail.com ou par téléphone 06 80 13 87 97 - 04 75 76 47 78
- Si disponibilité, Danielle vous adressera (par la poste pour les non internautes) UN BULLETIN D'INSCRIPTION ainsi qu'un BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES OPTIONNELLES
- Votre inscription deviendra définitive après signature et RENVOI DE CES 2 BULLETINS dans tous les cas, nous retourner signé le bulletin de souscription aux assurances (Annexe 11) même si vous n'y souscrivez pas en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance - ACCOMPAGNES d'un chèque (acompte + assurances) à l'ordre de Tour et Détours, adressé à TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST
UN SEUL CHEQUE : ACOMPTE + SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES

PAIEMENT :

A l'ordre de TOUR ET DETOURS en précisant le séjour concerné au dos du chèque.

1er acompte à l'inscription 155 € + assurances optionnelles souscrites simultanément à l'inscription (Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription)

- **2e acompte :** 160 € à adresser avant le 31 MAI 2019
- **Chèque du solde :** 160 € à adresser avant le 31 JUILLET 2019
- **Covoiturage :** paiement **AU RETOUR**

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

- Annulation avant le 31 mai 2019 : retenue du 1er acompte
- Annulation entre le 1er juin et le 31 juillet 2019 : retenue des 1er et 2e acomptes (315 €)
- Annulation après le 1er août 2019 ou non présentation au départ : retenue de la totalité des sommes versées
- **Sauf si vous trouvez un remplaçant ou si vous avez souscrit l'Assurance annulation et remplissez les conditions requises de remboursement**
- En aucun cas, les assurances optionnelles ne sont remboursées.

Fait à Crest, le 28 janvier 2019

Le Responsable du séjour : **Christian LAFUMAS**
Tel : 06 26 33 18 57

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr

Bulletin d'information préalable - Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.